



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

2023 PROGRAMME DE MARKETING ET DE MARCHANDISES COOPÉRATIVES

But:

Sansin propose un programme complet de marketing coopératif et de merchandisage pour nos revendeurs de colorants et de bas. Ce programme est conçu pour soutenir vos efforts de marketing en renforçant la valeur et la notoriété de la marque, ce qui entraîne une augmentation du trafic en magasin, des ventes de produits et de la croissance des revenus.

Description du programme:

Sansin remboursera jusqu'à 3 % de vos achats nets de produits de l'année précédente¹ vers les médias, les publicités, le merchandising de marque et autres opportunités de marketing promotionnels approuvés fournis par Sansin.

Détails du programme :

- Le montant admissible du soutien coopératif pour la publicité et la promotion de l'année en cours est basé sur les achats nets de produits de l'année précédente.
- Si une réservation de printemps a été effectuée, le montant éligible de l'assistance pour l'année sera égal à 3 % de vos achats nets de produits. Si une réservation de printemps n'a pas été effectuée, votre montant éligible est de 2 %.
- Le programme est administré sur la base d'une année civile. Pour participer et être admissible, vous devez avoir acheté au moins 30 000 \$ de produits nets au cours de l'année précédente et votre compte de crédit doit être en règle.
- Le soutien coopératif est basé sur une grille détaillée

– voir ci-dessous. Dates de soumission pour

crédit/remboursement – sans exception :

- Toutes les demandes de coopération pour les présentoirs ou le merchandisage en magasin doivent être soumises avant
31 août.
- Toutes les demandes de coopération pour les produits de marque fournis par Sansin doivent être soumises avant
31 août.
- Toutes les réclamations coopératives pour la publicité doivent être soumises à Sansin par **30 novembre.**



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

- Votre demande de remise coopérative reflétera votre demande totale ; le remboursement réel ne dépassera pas votre montant de soutien admissible.
- Toutes les demandes de marchandisage sont sujettes à acceptation en fonction des disponibilités.
- La remise vous sera remboursée sous forme de crédit sur votre compte dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des documents d'appui requis et approuvés.



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Exemple

Le concessionnaire A a effectué des achats nets de produits de 100 000 \$ en 2022 et a effectué une réservation au printemps à l'automne 2022. Le concessionnaire est donc admissible à 3 000 \$ en soutien coopératif ($100\,000 \$ \times 3 \%$). En 2023, le concessionnaire a dépensé 4 000 \$ en publicité pré-approuvée Sansin et a acheté 500 \$ en marchandise de marque de Sansin. La réclamation de la coopérative du concessionnaire serait égale à 2 500 \$ ($4\,000 \$ \times 50 \%$ plus $500 \$ \times 100 \%$). Le concessionnaire recevrait un crédit complet dans les 30 jours suivant la soumission approuvée.

- Si l'allocation coopérative n'est pas utilisée d'ici le 30 novembre, le crédit restant sera retiré.
- Tous les coûts éligibles doivent être engagés et réclamés en 2023, avant la date limite de soumission.
- Toutes les dépenses publicitaires et autres dépenses promotionnelles doivent être fournies et/ou approuvées par Sansin avant la publication, voir le tableau ci-dessous.

¹Les achats nets de produits n'incluent pas les colorants, les outils, les produits de grumes et de bois, les séchoirs/allongeurs, les produits Precision Coat, Pressure Plus, Protect-A-Cut.



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Détails du programme coopératif

Vous trouverez les formulaires de demande dans la section revendeurs de notre site Web sous Co-op Advertising, lien ci-dessous.

<https://www.sansin.com/dealer-section/co-op-advertising/>

Si vous avez besoin d'un identifiant, contactez votre représentant Sansin Care.

Des exemples de médias pré-approuvés se trouvent sur le site Web du concessionnaire dans la section coopérative.

Pour tout ce qui ne concerne pas les médias pré-approuvés, veuillez envoyer un e-mail marketing@sansin.com pour les demandes spéciales. Tout travail conçu sur mesure peut être soumis à des frais de conception. Pour le redimensionnement des supports, veuillez prévoir au moins 2 semaines et pour les illustrations personnalisées, au moins 30 jours.

Médias approuvés	Remboursement	Critères d'admissibilit é	Documents requis
------------------	---------------	---------------------------------	------------------

DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Imprimé : journaux, magazines, dépliants des entrepreneurs, circulaires	50%	• Les clients doivent utiliser les supports pré-approuvés de Sansin trouvés sur le site Web du revendeur. • Les médias ne peuvent en aucun cas être redimensionnés ou ajustés. • La taille de l'annonce peut déterminer le contenu. c'est-à-dire que les annonces de plus petite taille contiendront uniquement le logo Sansin par rapport au logo du concessionnaire • Les ajustements à la publicité standard permettent de traiter 2 semaines. • Annonces en dehors de la bibliothèque pré-approuvée - soumettre le marketing formulaire de demande au moins 30 jours avant la date limite des illustrations du fournisseur.	• Copie de la facture payée par le fournisseur, y compris la date d'insertion, la taille de l'unité. • Déchirez la feuille de support d'impression, y compris la page de couverture. • Formulaire de demande de publicité imprimée dûment rempli (trouvé sur la page de la coopérative du concessionnaire). • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
--	------------	---	---

DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Habillages de véhicules/Panneaux de véhicules	50%	• Doit utiliser des conceptions personnalisées Sansin en fonction de la taille du véhicule avec les exigences suivantes : • Véhicule d'occasion (< 5 ans) - Spécifications du véhicule et photo actuelle du véhicule, tous les côtés • Véhicule neuf - Spécifications • Contrat signé	• Copie de la facture payée par le fournisseur • Photo d'un véhicule avec panneau/habillage appliqué • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
Radio	50%	• Doit utiliser les publicités radio préapprouvées de Sansin	• Script radio tel que diffusé, y compris les heures de diffusion • Copie de la facture payée comprenant les dates, la durée, les heures de diffusion, la station et le nombre total de spots • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
Publicités télévisées	50%	• Doit être pré-approuvé par le service marketing de Sansin et mettre en évidence Sansin	• Scénario • Fichier numérique tel que diffusé • Facture payée avec plages horaires et dates de diffusion • Formulaire de soumission de réclamation Sansin



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Salons	50%	• Le remboursement couvre le coût de l'espace du stand • Sansin fournira tout le matériel d'exposition requis et les frais d'expédition à l'emplacement • Le concessionnaire doit soumettre le formulaire de demande d'exposant pour approbation au moins 90 jours avant l'événement • Les demandes sont soumises à disponibilité	• Facture payée • Photo du stand en direct à l'exposition • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
--------	-----	---	--

DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Encarts, publipostage, dépliants, coupons	50%	• Doit être conçu et approuvé par Sansin. • Fournir un résumé de la campagne à Sansin. • Prévoyez au moins 30 jours pour les illustrations conçues sur mesure.	• Copie de la facture payée par le fournisseur, y compris les détails du publipostage direct, géographique. • Inclure une copie papier du publipostage/encart/coupon. • Formulaire de demande de publicité imprimée dûment rempli (trouvé sur la page de la coopérative du concessionnaire). • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
Panneaux d'affichage	50%	• Les clients doivent utiliser les supports pré-approuvés de Sansin trouvés sur le site Web du revendeur. • Les médias ne peuvent en aucun cas être redimensionnés ou ajustés. • Médias en dehors de la bibliothèque pré-approuvée - soumettre le marketing formulaire de demande au moins 30 jours avant la date limite des illustrations du fournisseur.	• Copie de la facture payée, y compris la date de lancement, la taille et les conditions. • Photo sur place d'un panneau d'affichage ou d'une enseigne. • Formulaire de demande de marketing de panneaux d'affichage rempli (trouvé sur la page de la coopérative du concessionnaire). • Formulaire de soumission de réclamation Sansin



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Enseignes extérieures de magasin / enseignes permanentes de boîte ou d'auvent	50%	• Doit être une œuvre d'art conçue et fournie par Sansin. • Envoyez des photos de divers angles de l'emplacement proposé pour le panneau. • Doit utiliser un fournisseur local et doit être installé par un professionnel.	• Facture payée, y compris la date, l'installation, la taille. • Photo finale de l'enseigne installée. • Formulaire de demande de marketing pour l'affichage extérieur du magasin dûment rempli (trouvé sur la page de la coopérative du concessionnaire). • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
---	-----	--	---

DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Fenêtre s'accroche	50%	• Doit utiliser les illustrations fournies par Sansin. • Doit fournir des photos sous différents angles. • Doit fournir des mesures précises. • Doit être installé par un professionnel. • La préférence de Sansin est d'acheter par l'intermédiaire de nos fournisseurs agréés et de facturer 50 % au revendeur	• Photo de l'installation finale. • Formulaire de demande de marketing rempli pour les autocollants de fenêtre (trouvé sur la page de la coopérative du concessionnaire). • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
Sansin a fourni des produits de marque	100%	• Marchandises de marque achetées via Sansin dont le total ne peut pas dépasser le moindre de 2 000 \$ ou 50 % du montant total de la coopération disponible. • Voir la liste des prix de marchandisage.	• La marchandise sera facturée et créditée selon les termes. • La marchandise sera expédiée immédiatement si elle est en stock. S'il n'est pas en stock, le concessionnaire sera informé des autres options de commande. • Formulaire de demande de marketing de marchandise dûment rempli (trouvé sur la page coopérative du concessionnaire).

DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

Marchandises co-marquées	50%	• Comprend les articles à donner à des fins promotionnelles et non destinés à la revente. • La marchandise de marque ne peut pas dépasser le moindre de 2 000 \$ ou 50 % du montant total de la coopérative disponible. • Le remboursement sera réduit si plus de 3 logos apparaissent sur la marchandise • Sansin achètera par l'intermédiaire de fournisseurs agréés et facturera 50 % au revendeur	• Formulaire de demande de marketing de marchandise dûment rempli (trouvé sur la page coopérative du concessionnaire).
SEM (marketing sur les moteurs de recherche)	50%	• Les termes de recherche doivent être spécifiques à Sansin et à ses produits et approuvés par Sansin avant la mise en œuvre de la campagne. • Le marketing SEM doit être accompagné d'une page de destination pré-approuvée et/ou d'une page spécifique à Sansin sur le site du détaillant • L'allocation totale de marketing numérique ne peut pas dépasser 2 000 \$ ou 25 % du montant total de la coopérative disponible	• Liste des termes de recherche payants. • Analyse du coût par clic et du taux de clics • Facture, relevé, reçu ou contrat indiquant le coût net. • Une copie de la page d'accueil/de la mise en page approuvée du site Web est requise et doit être mise à jour chaque année. • Formulaire de soumission de réclamation Sansin
Affichage numérique/Bannière publicitaire	50%	• Doit utiliser des publicités numériques Sansin approuvées et actuelles. • Ne doit pas redimensionner l'annonce fournie • L'allocation totale de marketing numérique ne peut pas dépasser	• Facture et contrat du fournisseur. • Capture d'écran d'une page entière montrant une publicité numérique sur une page Web. • Formulaire de soumission de réclamation Sansin



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

		1 000 \$ ou 25 %du montant total de la coopérative disponible	
Publicité sur les réseaux sociaux/ Promotions : (Pinterest, Twitter, Instagram, Facebook)	50%	• L'image doit comporter le logo Sansin conforme aux directives de la marque. • Le texte doit clairement promouvoir Sansin ou ses produits actuels. • Doit utiliser les annonces de médias sociaux Sansin approuvées et actuelles. • Pour les publicités ciblées, « Promouvé par » ou « Date de création » doit se situer dans le mois suivant l'activité revendiquée. • Les annonces doivent être examinées/approuvées par Sansin Marketing. Consultez Sansin Marketing sur la cible démographique. • L'allocation totale de marketing numérique ne peut pas dépasser 1 000 \$ ou 25 %du total montant coopératif disponible	• Facture, relevé ou contrat avec coût net ou récapitulatif de facturation mensuel. • Capture d'écran de l'annonce/publication avec URL. • Icône ou capture d'écran de l'annonce/illustration pour les annonces mobiles/ciblées. • Formulaire de soumission de réclamation Sansin

Exemples de coopératives non admissibles

- Développement du site Web du détaillant (le département Sansin Art peut aider au concept de design)
- optimisation du moteur de recherche
- Annonces circulaires/dépliants de magasin ou promotions avec de nombreux produits/prix
- Marketing par e-mail/explosions ou messagerie texte
- Achats d'équipements, d'ordinateurs couleur ou d'ordinateurs POS.
- Habillement des employés : les uniformes à l'extérieur de Sansin ont fourni des vêtements.
- Cartes de visite.
- Cartes-cadeaux, billets de concert, événements sportifs.
- Frais de transport/d'expédition et taxe de vente.
- Frais de main-d'œuvre, talent événementiel embauché.
- Produits de teinture, y compris les échantillons de couleur.
- Articles de revente - par exemple des chemises de marque pour la revente.



DISTRIBUTEUR DE COLOURANT ET DE PRODUITS D'ENTREPOSAGE

- En cas de doute sur l'admissibilité d'une dépense, veuillez communiquer avec marketing@sansin.com avant de faire l'achat.

•